

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL,  
SEANCE ORDINAIRE, DU JEUDI 31 AOUT 2017 A 20H00**

Le jeudi 31 août 2017 à 20h00, le conseil municipal s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de M. Bertrand Bottin, Maire.

Présents : M. Denis Chanteloup, Mme Elisabeth Burnouf, M. Laurent Poussard, Mme Virginie Renaud, Adjoints au Maire, Mme Carole Liard, M. Christian Meunier, Mme Françoise Brisset, Mme Marie-France Bonnemains, M. Stéphane Simon, Mme Nathalie Duchemin, M. Serge Tirel, M. Claude Rousselle, Conseillers Municipaux.

Absente excusée : Mme Christiane Devinante

Absent non excusé : M. Régis Beaumont

Procurations : Mme Christiane Devinante à M. Serge Tirel

Secrétaire de séance : M. Denis Chanteloup.

**PREAMBULE :**

**Monsieur le Maire donne lecture des comptes rendus des réunions du 08 et 30 juin 2017, qui sont approuvés à l'unanimité.**

**ORDRE DU JOUR :**

**1 - Convention TAP 2017-2018**

Virginie Renaud, adjointe déléguée fait part au conseil du projet de convention des temps d'activité périscolaires pour l'année 2017-2018, avec Canton Jeunes.

Le coût de ces activités serait de 18 208€ pour l'année scolaire.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de valider la convention avec Canton Jeunes pour la mise en place des TAP pour l'année scolaire 2017-2018 et d'inscrire les crédits budgétaires nécessaires.

**2 - PEDT 2017-2018**

Virginie Renaud, adjointe déléguée fait part au conseil de la convention PEDT pour les trois années scolaires à venir.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de valider la convention PEDT avec la préfecture, l'académie et la CAC, pour les années scolaires 2017-2018 à 2019-2020.

**3 - Mise à disposition de personnel à l'école**

Virginie Renaud, adjointe déléguée propose à l'assemblée délibérante de renouveler la convention passée avec l'inspection académique ayant pour objet la mise à disposition à l'école primaire Alphonse Sarchet de Siouville-Hague de l'adjointe d'animation territorial 2ème classe affectée à la garderie périscolaire, durant le temps scolaire, à hauteur maximum de 8 heures hebdomadaires, avec prise en charge par la commune de la totalité de la masse salariale de cet agent.

Ladite mise à disposition de cet agent lui permettra d'effectuer les tâches suivantes à l'école :

- A la BCD :
  - Echange de livres, lecture et jeux éducatifs (phonétique, numérotation, mathématiques, grammaire, conjugaison selon la classe accueillie), travail ou fiche de jeux et recherches dans les livres :
    - en présence de l'ATSEM avec la classe de grande section,
    - avec d'autres classes de primaire hors de la présence d'un professeur des écoles.
  - Enregistrement, entretien et classement des livres de la bibliothèque.
- Travail sur ordinateur avec les élèves de primaire (texte et internet) hors de la présence du professeur des écoles.
- Travail éducatif en classes de maternelle et de primaire en présence ou non du professeur des écoles et de l'ATSEM en fonction du niveau.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer la convention correspondante.

#### **4 - Caution hébergements des Tamaris**

Monsieur le Maire propose, suite à la reprise des hébergements des Tamaris et au vu des nombreuses locations, de mettre en place une caution lors de la location d'une chambre.

Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité décide de mettre en place une caution de 200 € pour la location des chambres aux hébergements des Tamaris, à compter de ce jour.

#### **5 - Transfert de compétences à la communauté d'agglomération**

##### **5 - 1 : Compétence « Santé et accès aux soins »**

M. le Maire expose au conseil municipal que la Communauté d'Agglomération du Cotentin en séance du 29/06/2017 a adopté une délibération sollicitant la compétence facultative « santé et accès aux soins ».

Le contenu de cette nouvelle compétence serait :

- Actions en faveur du renforcement de la démographie des professionnels de santé,
- Actions en faveur de la création et du développement des réseaux de santé de proximité et des réseaux thématique de prévention,
- Coordination générale des politiques de prévention et d'éducation de santé, à l'échelle du territoire communautaire,
- Elaboration d'un diagnostic de santé intercommunal,
- Elaboration, mise en place, signature et gestion d'un Contrat Local Santé.

Cette prise de compétence nécessite de prendre l'avis des communes adhérentes de la communauté d'agglomération, à la majorité qualifiée. Ainsi cette compétence ne sera mise en œuvre au 01/01/2018, que si elle recueille l'avis favorable d'au moins deux tiers des communes représentant plus de la moitié de la population ou bien au moins la moitié des communes représentant plus des deux tiers de la population concernée. Est également requis, l'avis de la commune dont la population est la plus nombreuse, lorsque celle-ci est supérieure au quart de la population totale concernée.

Au-delà du délai de 3 mois à compter de la réception du courrier de saisine de Monsieur le Président de la communauté d'agglomération Le Cotentin, l'avis du conseil municipal est réputé favorable.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du conseil communautaire de la communauté d'agglomération Le Cotentin du 29/06/2017 sollicitant la prise de compétence « Santé et accès aux soins »,

Vu le courrier de Monsieur le Président de la communauté d'agglomération Le Cotentin en date du 12/07/2017 sollicitant l'avis du conseil municipal,

Le conseil municipal émet un avis favorable au transfert à la communauté d'agglomération Le Cotentin au 1<sup>er</sup> janvier 2018, de la compétence « Santé et accès aux soins » dont le contenu est exposé ci-dessus.

### **5 - 2 : Compétence « Enseignement Supérieur et Recherche »**

M. le Maire expose au conseil municipal que la Communauté d'Agglomération du Cotentin en séance du 29/06/2017 a adopté une délibération sollicitant la compétence facultative « Enseignement Supérieur et Recherche ».

Le contenu de cette nouvelle compétence serait :

- Soutien à l'enseignement supérieur et à la recherche suivant les dispositions du code de l'éducation. Actions de développement, d'animation et de promotion,
- Soutien à la vie étudiante.

Cette prise de compétence nécessite de prendre l'avis des communes adhérentes de la communauté d'agglomération, à la majorité qualifiée. Ainsi cette compétence ne sera mise en œuvre au 01/01/2018, que si elle recueille l'avis favorable d'au moins deux tiers des communes représentant plus de la moitié de la population ou bien au moins la moitié des communes représentant plus des deux tiers de la population concernée. Est également requis, l'avis de la commune dont la population est la plus nombreuse, lorsque celle-ci est supérieure au quart de la population totale concernée.

Au-delà du délai de 3 mois à compter de la réception du courrier de saisine de Monsieur le Président de la communauté d'agglomération Le Cotentin, l'avis du conseil municipal est réputé favorable.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du conseil communautaire de la communauté d'agglomération Le Cotentin du 29/06/2017 sollicitant la prise de compétence « Enseignement Supérieur et Recherche »,

Vu le courrier de Monsieur le Président de la communauté d'agglomération Le Cotentin en date du 12/07/2017 sollicitant l'avis du conseil municipal,

Le conseil municipal émet un avis favorable au transfert à la communauté d'agglomération Le Cotentin au 1<sup>er</sup> janvier 2018, de la compétence « Enseignement Supérieur et Recherche » dont le contenu est exposé ci-dessus.

### **5 - 3 : Bâtiments artisanaux**

Les bâtiments loués à des artisans font l'objet d'une possibilité de transfert de compétence à la communauté d'agglomération, au vu de la compétence économique lui incombant.

Suite aux différentes réunions, ce transfert aurait un impact budgétaire non négligeable, puisque sur un total de 280 000€, 140 000€ d'autofinancement ne seraient pas pris en compte et donc pas remboursés. De plus il en coûterait à la commune 2 000€ par an au bénéfice de la CAC.

Plusieurs courriers et contacts avec la CAC, la Préfecture et les élus locaux conduisent à une prise de conscience que ces locaux ne sont pas à prendre en compte comme pourrait l'être des bâtiments inclus dans des zones artisanales, ou bien, issus de zones gérées par les anciens EPCI.

La décision sera prise avant la fin de l'année et nous espérons bien conserver ces bâtiments dans le patrimoine communal.

Le conseil municipal, à 12 voix pour et 1 abstention, émet un avis défavorable au transfert, à la communauté d'agglomération Le Cotentin, de la gestion des bâtiments artisanaux.

## **6 - Convention EDF**

M. le Maire rappelle la délibération qui a été prise le 20 décembre 2016, l'autorisant à signer une convention avec EDF pour la mise à disposition des chalets sur le camping. Il était également précisé qu'« une aide financière d'EDF accompagne également ce contrat pour des travaux de rénovation liés à l'utilisation, par les travailleurs, des chalets et autres structures du camping. »

Une convention de financement fait donc suite à ce précédent contrat et a pour objectif de définir entre les parties les modalités de financement et de réalisation des travaux d'amélioration du camping et de l'aire de camping-car. Elle a été signée le 26/07/2017 et permet à EDF de nous verser une participation à hauteur de 36 000€.

### **QUESTIONS DIVERSES :**

#### **7 - Logement du presbytère**

M. le Maire informe qu'au vu de l'importance des travaux réalisés dans le logement du presbytère, il serait opportun de revoir le montant du loyer au 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Il propose au conseil municipal de décider d'un nouveau loyer lors de la prochaine réunion de conseil, afin d'étudier les possibilités d'évolution.

#### **8 - Case 2, place des Tamaris**

M. le Maire informe que la case n°2 sera libre dès que les travaux du logement du presbytère seront achevés et qu'une personne nous a déjà fait une proposition de location pour ce local.

M. le Maire propose de revoir le tarif du loyer, soit de 180€ à 200€ par mois, pour les futurs locataires.

Bien que ce sujet ne soit pas mentionné à l'ordre du jour, le conseil municipal décide à l'unanimité de délibérer sur le changement de loyer de la case n°2 place des Tamaris et décide de porter le montant du loyer à 200 € pour le futur locataire.

#### **9 - Attribution d'une subvention**

L'association communale les Drakkars vient de renouveler son bureau. Le nouveau président, Jean-Yves Leclerc, a informé les élus que le trail la Siouvillaise ne pourra avoir lieu cette année du fait de la réorganisation de l'association et du temps imparti pour sa mise en place.

Toutefois, une manifestation dans l'esprit environnemental sera organisée le 03 septembre 2017, la « Course Eco Run », avec un objectif citoyen autour du tri et ramassage des déchets marins, puis pédagogique avec l'intervention du SYMEL et d'un herboriste afin de sensibiliser le public dans les domaines de la faune et la flore de notre littoral.

Dans ce cadre, l'association sollicite une aide financière pour l'achat de gants, sacs poubelle, ect., à hauteur de 80€.

Bien que ce sujet ne soit pas mentionné à l'ordre du jour, le conseil municipal décide à l'unanimité de délibérer sur l'attribution d'une subvention à l'association les Drakkars et d'autoriser le maire à lui verser une subvention de 80 €.

#### **10 - Flipper**

Le flipper acquis en 2001 pour la maison des jeunes ne fonctionnait plus depuis plusieurs années. Il a été mis en vente au plus offrant et a trouvé preneur pour 600€.

## **11 - Maisons fleuries**

Monsieur Serge Tirel, conseiller municipal et membre du jury de Sivouille-Hague donne les résultats. Le concours était cette année sans candidature, ni catégorie. C'est le jury de Grosville qui a attribué les 4 prix suivants :

1<sup>er</sup> prix à M. et Mme Degouay, la Viesville

2<sup>ème</sup> prix à M. et Mme Bisson, Le Petite Siouville

3<sup>ème</sup> prix et 4<sup>ème</sup> prix ex aequo Mme Emilienne Quoniam La Viesville et M. et Mme Buhot chemin des Peruques.

Des lots d'une valeur totale de 120 € seront attribués aux lauréats, répartis de la façon suivante :

1<sup>er</sup> prix : 50 €

2<sup>ème</sup> prix : 30 €

3<sup>ème</sup> prix et 4<sup>ème</sup> prix ex aequo : 2 x 20 €

## **12 - Camion benne communal**

Un de nos véhicules nécessite des réparations importantes. Au vus des devis de remise en état (3 600€) et de remplacement, il a été décidé de réparer le camion.

## **13 – Nouveau columbarium**

12 nouvelles cases ont été acquises et disposées sur la plateforme en continuité de l'existant.

## **14 – Travaux boulevard Devaud**

Les parcelles C2012 et 213 appartenant respectivement à M. et Mme Bertault et à M. Michel Chauvin sont désormais cadastrées pour faire partie du domaine public communal.

Elles vont permettre une meilleure cohérence dans la réalisation des travaux de voirie face à l'école de surf et la commune les remercie pour ces cessions.

Des demandes de raccordement supplémentaires sont faites afin de prévoir potentiellement un point d'eau pour une douche rue Amiral Lemonnier puis un point d'eau, d'électricité et d'assainissement Bd Cornat au droit du petit terrain acquis par la commune dans la prévision d'un sanitaire public.

Les travaux d'effacements ont débuté bd Cornat et devraient continuer vers le Bd Deveaud avec la réfection du réseau d'eau pluvial.

Il est rappelé aux riverains que toutes modifications potentielles de leurs réseaux sont à signaler dès maintenant afin d'anticiper les tranchées et matériaux à déposer. Un flyer avait été distribué en ce sens dans les boîtes aux lettres.

## **15 – Réunion publique fibre optique**

Dans le cadre du déploiement de la fibre et au vu de l'avancement des travaux, il est envisagé de réaliser une réunion publique le jeudi 12 Octobre 2017 avec le maître d'œuvre, puis Manche numérique afin d'apporter les réponses que ne manquent de se poser les habitants.

Le lieu et les modalités seront précisés ultérieurement par courrier aux habitants.

## **16 - Délégation consentie au Maire par la Communauté d'Agglomération du Cotentin en matière de Droit de Prémption Urbain, en vue d'acquérir un bien soumis au droit de préemption urbain**

**Bien que ce sujet ne soit pas mentionné à l'ordre du jour, le Conseil Municipal à l'unanimité décide de délibérer.**

Le conseil municipal,

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L 210-1, L 211-1 et suivants, L 213-1 et suivants, R 213-4 et suivants, R 211-1 et suivants, et L 300-1,

Vu la délibération du conseil municipal n°2014-032 du 10/04/2014 instituant un droit de préemption urbain sur le territoire de la commune de Siouville-Hague pour la durée du mandat,

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération du Cotentin n°2017-017 du 21/01/2017 portant sur l'exercice du Droit de Préemption Urbain - Délégation du Président- et autorisant le président à déléguer le droit de préemption à une commune,

Vu la déclaration d'intention d'aliéner reçue en mairie le 02/08/2017, adressée par Maître Sophie MAHIER, notaire aux Pieux, en vue de la cession moyennant le prix de 51900EUR, d'une propriété sise Avenue des Peupliers à Siouville-Hague, composée de 3 parcelles cadastrées section B2274, 2775 et 2276, d'une superficie totale de 2877m<sup>2</sup>, appartenant aux consorts BEAUMONT,

Considérant que,

Lesdites parcelles sont situées en zone UBL du POS "secteur destiné à recevoir des équipements culturels et de loisirs, ainsi que des commerces".

Cette zone UBL est composée de terrains appartenant à la commune (hormis les 3 parcelles concernées par la demande), zone déjà occupée par des commerces, sanitaires, lavomatic, salle communale, local MNS... et jouxte un terrain en herbe de plus de 9000m<sup>2</sup> utilisé pour les vides greniers et autres manifestations nécessitant l'implantation de tentes de réception.

Des travaux d'aménagement (beach volley et sandball), en cours de réalisation, réduisent la zone réservée aux diverses manifestations. La Municipalité souhaite acquérir l'ensemble de ces parcelles cadastrées section B n°2274, 2275 et 2276 afin d'agrandir la zone d'activité dans ce secteur pour répondre aux besoins d'accueil des activités culturelles et de loisirs tout au long de l'année.

(Plan détaillé ci-joint)

**Article 1<sup>er</sup>** : le Conseil Municipal, à l'unanimité, souhaite demander au Président de l'Agglomération du Cotentin une délégation à la commune de Siouville-Hague afin que celle-ci puisse intervenir dans tous les actes liés la mise en œuvre du droit de préemption aux fins d'acquisition par la commune d'une propriété sise Avenue des Peupliers à Siouville-Hague, composée de 3 parcelles cadastrées section B2274, 2775 et 2276, d'une superficie totale de 2877m<sup>2</sup>, appartenant aux consorts BEAUMONT et ayant fait l'objet d'une déclaration d'intention d'aliéner adressée par Maître Sophie MAHIER, notaire aux Pieux et reçue en mairie le 02/08/2017 en vue de la cession moyennant le prix de 51 900EUR,

**Article 2** : le Conseil Municipal donne délégation au maire pour exercer, au nom de la commune dûment habilitée par la communauté d'agglomération, le droit de préemption urbain se rapportant à l'acquisition de ce bien et à signer tous les documents nécessaires à cet effet.

### **17 – Manifestations EDF 14 et 15 septembre**

M. le Maire fait part d'une demande d'installation de la part d'EDF, de chapiteaux sur le terrain des tamaris pour organiser des événements les 14 et 15 septembre (colloque avec la région), pour le millième emploi de crée dans le cadre du chantier Flamanville 3.

### **18 – Collecte de bien**

M. le Maire informe du passage sur la commune de deux infirmières randonneuses entre le 25 et le 26 septembre, dans le cadre d'une marche autour du Cotentin, contre la leucémie et dans le but de collecter des dons.

## 19 – Poubelles de tri

Les poubelles de tri installées aux niveaux des cales d'accès à la plage ont donné toutes satisfactions et ont répondu à nos attentes.

## 20 - Travaux

Laurent Poussard, adjoint délégué, revient sur la commission travaux qui a eu lieu le lundi 28 août :

### Travaux réalisés :

- **Borne camping-car :**  
Terrassement par l'entreprise Meslin pour 22 092.82 € HT (compris clôtures). Fourniture et pose d'une borne Urbaflux par la société Engie pour 42 020.45 € HT
- **Garderie :**  
Désamiantage par la SIB pour 21 510 € TTC. Démolition par LV Fer pour 4 800 € TTC
- **Terrain de basket :**  
Terrassement et enrobé par l'ent. Meslin pour 26 266.16 € TTC
- **Dalles béton au Baligan et au Val :**  
Maçonnerie par l'ent. Dugardin pour 2 436 € TTC au Baligan et 882 € TTC pour le Val
- **Matériel zéro phyto :**  
A l'ent. Melain : brûleur Ripagrenn pour 2 973 € TTC, balayeuse Tuche pour 11 707 € TTC, porte outils Koppl pour 11 137 € TTC et brosse de désherbage pour 2 523 € TTC

### Travaux en cours :

- **Presbytère :**  
Placo isolation par l'ent MCL pour 17 233 € TTC. Plomberie électricité par Samuel Fossey pour 5 639 € TTC. Peinture par l'ent Viger pour 3 188 € TTC. Sol et vitrification (suppléments) par l'ent Viger pour 1 059+1 475 € TTC. Cuisine Leroy merlin pour 2 000 € TTC posée en régie.

### Travaux à venir :

- **Terrains de Beach Volley et Sand Ball :**  
Terrassement par Gosselin David pour 3 961 € TTC. Accessoires jeux (filets et buts) par Mefran pour 1 480 € HT
- **Petit sanitaire :**  
Terrassement et enrobé par l'ent Meslin pour 5 782 € HT. Plomberie électricité par Samuel Fossey pour 12 394 € HT. Peinture par l'ent Viger pour 2 242 € HT. Menuiserie et carrelage faïence devis en attente. Pour info devis modifiés pour l'obtention des 3 étoiles du camping.
- **Grand sanitaire :**  
Plomberie électricité par Samuel Fossey pour 9 571 € HT. Menuiserie devis en attente pour environ 5 600 € HT. Carrelage faïence en attente de devis.
- **Salle Marcel Jacques :**  
WC, plomberie par Samuel Fossey pour 3 230 € TTC et faïence par l'ent Kaizer pour 1 455 € TTC. Bar et agencement par les Nouveaux Agenceurs pour 5 703 € TTC. Soubassements placo en attente de devis.
- **Gîtes de mer :**  
Douches du 1; 2; 4; 5; 8 par Samuel Fossey pour 10 834 € HT (2 383 € l'unité). Cuisines dans le 3; 2; 7 par Ambiance Moderne pour 10 734 € TTC (3 578 € l'unité). Peinture dans le 3; 2; 7 par l'ent Viger pour 15 450 € TTC (5 150 € l'unité).

## **21 – Tourisme**

Elisabeth Burnouf, adjointe déléguée, informe des bilans positifs aux gîtes de mer (+20% de chiffre d'affaire) et au camping.

Egalement, le passage au classement 3 étoiles du camping se prépare avec des travaux, des aménagements et des formations pour le personnel.

## **22 – Communication**

Elisabeth Burnouf, adjointe déléguée, indique que le site internet est mis régulièrement à jour avec des nouveaux onglets et est encore en cours d'évolution.

La sortie de la prochaine Lettre trimestrielle est prévue autour du 10 octobre.

## **23 - Enfance**

Virginie Renaud, adjointe déléguée, fait part des préparatifs de la rentrée. L'effectif prévu est de 97 élèves, répartis ainsi : 29 PS MS, 24 GS CP, 22 CE1 CE2 et 22 CM1 CM2.

Suite à la fermeture d'une classe, la garderie a intégré les locaux de l'école primaire.

Après le départ de Mme Jourdan, l'école accueille une nouvelle enseignante pour les CM, Katia CREVEUIL.

Conseil des enfants : l'animatrice, Evelyne Garcia va cesser cette activité. Les élus vont s'organiser pour assurer les activités prévues jusqu'en décembre.

## **24 - Concert**

Un concert des « Mal Rasés » est organisé devant le Baligan, en partenariat avec la commune et l'association « conscience humanitaire » le vendredi 1<sup>er</sup> septembre.

L'association qui a besoin de fons pour venir en aide aux sans-abri, a beaucoup communiqué et espère que le public sera présent.

## **25 – Bilan de la saison estival**

Denis Chanteloup, adjoint délégué dresse le bilan de la saison estivale :

La soirée du 13 juillet, avec le concert organisé par l'association « Asso Zic Siou » et le feu d'artifice a donné entière satisfaction.

Le marché estival a connu lui aussi une bonne fréquentation et l'adjoint délégué remercie Serge Tirel et Claude Rouselle pour leur implication dans la mise en place des exposants.

Néanmoins, le marché estival pour l'année 2018 ne sera mis en place qu'à partir de début juillet pour se terminer fin août, l'essai de la quinzaine fin juin et début septembre n'apporte pas de plu value à celui-ci.

Les deux expositions estivales de fin juillet (photos) ont connu un bilan mitigé avec peu de visiteurs. L'exposition de peintures de la quinzaine du mois d'août reste une valeur sûre avec environ 650 visiteurs.

Plusieurs cirques sont également venus s'installer pendant la période estivale et eux aussi ont connu un bilan mitigé.

Le vide grenier aura bien lieu le 10 septembre prochain, M. Chanteloup donne à l'ensemble des conseillers présents, un document rappelant les différentes modalités et tâches pour la préparation et le déroulement de la journée. Pour rappel, l'aspect sécuritaire est bien évidemment le plus important pour que celui-ci se passe du mieux possible.

## **26 - Questions conseillers(e)**

Françoise Brisset :

La pompe eau de mer du groupe Korian sur la plage : est-il prévu que le groupe Korian l'enlève (dépollution pour la cage qui fonctionne plus depuis 2 ans...)?

Une demande va être formulée auprès du groupe.

Chemin des banques après le parking et chemin côtier : très dangereux et proximité avec M. Boulard.

Serge Tirel :

Suivi des installations de connexion à internet au Val : elles ne donnent pas satisfactions.

Egalement, la qualité des installations Ozone n » n'est pas satisfaisante, suite à un contrôle. La fibre est en attente pour de biens meilleurs connexions.

Claude Rousselle :

Regroupement des communes : quelles sont les projets ?

Avec le retour des compétences, cette question est restée un peu dans l'ombre mais reste d'actualité.

Fin de séance : 23h10